

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 713 fixant les tarifs de transport des dépêches postales sur les navires français et étrangers au départ des T.O.M. à destination de la France métropolitaine (JORF. du 30 avril 1966, p. 3483) [arrêté dé promulgation -n° 713 du 20 mai 1966).

n° 713

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 mai 1966

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1966

Date du numéro
1 juin 1966

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis : — l'arrêté du 20 avril 1966 fixant les tarifs de transport des dépêches postales sur les navires français et étrangers, au départ des territoires d'outre-mer, à destination de la France métropolitaine. (J.O.R.E.F. du 30 avril 1966, p. 3483). Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef-du Territoire et par délégation :Le Secrétaire général,Maurice LEVALLOIS.